



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération des Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 14 MARS 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 05 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 03

Extrait n°BC-03-2024-044

Objet : Approbation du plan de financement des activités prévisionnelles relatives à l'animation et la coordination du Contrat Littoral Nord (CLN) pour l'année 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

Arrivé en cours de séance : Jonathan TABAR

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Baptiste ROTSEN à Bruno Nestor AZEROT, Germain DUTON à Christian RAPHA

En cours de séance : Christian PALIN à Jonathan TABAR, Sainte-Rose CAKIN à Jean-Louis MARIE-LOUISE.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN, Christian VERNEUIL.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la directive n°2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, et qui vise comme objectif, le retour au bon état écologique de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et dans lequel s'inscrit la démarche de Contrat Littoral Nord ;

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R02-2023-05-11-00009 du 13 mai 2023 qui institue le Comité du Contrat Littoral Nord (CLN) et qui précise les conditions de sa constitution et de son fonctionnement ;

Considérant que Les contrats de milieux tels que le contrat Littoral sont des outils d'application du SDAGE dans les territoires, dont l'animation et le suivi sont assurés par une instance de gouvernance dédiée ;

Considérant que la démarche du Contrat Littoral Nord a connu certaines avancées depuis son lancement en 2019. L'une des réalisations les plus importantes est l'obtention d'un agrément provisoire à la suite de l'état des lieux réalisé et présenté au Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Martinique le 10 juin 2021. L'agrément provisoire obtenu permet d'officialiser la démarche et de poursuivre le travail en vue de la définition du programme d'actions du Contrat Littoral Nord ;

Considérant les actions réalisées et/ou restant à réaliser :

En 2023, le prévisionnel des activités dans le cadre du Contrat Littoral Nord prévoyait un certain nombre d'actions, notamment le démarrage de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme d'actions du Contrat Littoral Nord, qui se déroule en trois phases.

La première phase a été lancée en mai 2023 et consiste à actualiser et compléter l'état des lieux/diagnostic du Contrat littoral Nord.

Le diagnostic du Littoral Nord, une priorité de l'année 2023, sera présenté à la première plénière du Comité du Contrat Littoral Nord prévue au premier semestre de l'année 2024. Cette séance revêt une importance particulière car elle aura également pour objectif la validation d'un « état initial » partagé en vue de poursuivre la concertation et la co-construction du programme d'actions.

Dans le cadre du travail participatif de pré-diagnostic et d'entretiens avec les partenaires des structures pré-identifiées pour contribuer à la démarche du Contrat Littoral Nord, la question de la prise en compte de la problématique de l'érosion côtière dans le cadre du CLN s'est posée.

C'est en ce sens qu'un groupe de travail regroupant le bureau d'études BRL Ingénierie, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique), l'Office De l'Eau (ODE), la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et la DEAL a été organisé le 18 juillet 2023.

Le consensus obtenu s'oriente vers les propositions suivantes :

- La problématique publique à laquelle le Contrat Littoral Nord souhaite répondre, et qui a été co-définie lors du Comité de suivi technique n°1 et des entretiens de phase 1, est la suivante : « *Les masses d'eau côtières du territoire de CAP Nord Martinique sont en danger* ». L'atteinte du bon état des masses d'eau côtière est donc la priorité du Contrat Littoral Nord et son axe de travail principal ;
- Il est noté par ailleurs que le territoire de CAP Nord Martinique est concerné par la problématique d'érosions côtières. Il s'agit d'une préoccupation majeure des Élus. À cet effet, l'EPCI a décidé de réaliser les cartographies du recul du trait de côte sur l'ensemble des Communes littorales du territoire (financement fonds verts).
- La manière la plus pertinente et efficace d'aborder cette problématique d'érosion côtière est d'élaborer une « Stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte » intégrant la réalisation des cartographies du recul du trait de côte aux horizons 30 ans et 100 ans (en déclinaison de la Directive Inondation, du PGRI et de la loi Climat & Résilience), ce qui permettra de définir des actions ciblées et de mobiliser les financements dédiés.

Compte tenu :

- d'une part de la volonté des Élus de voir cette problématique traitée ;
 - et d'autre part, de la souplesse offerte par l'outil contrat de milieux ;
- Il est proposé de profiter de l'avancement de la démarche et du portage politique dont bénéficiera le Contrat Littoral Nord pour conforter la dynamique entamée par CAP Nord Martinique sur le sujet de l'érosion côtière.
- Aussi, le Contrat Littoral Nord mentionnera cette thématique et pourrait prévoir, dans son plan d'actions, l'élaboration d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte.

En 2024, la coordination du Contrat Littoral Nord concernera pour l'essentiel la réalisation des **phases 2 & 3** de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme d'actions du Contrat Littoral Nord.

Ces deux prochaines phases seront rythmées par la tenue de plusieurs ateliers. L'objectif est de parvenir, à la fin du second semestre 2024, à une première ébauche du programme d'actions du contrat littoral.

L'année 2024 sera donc marquée par la concertation et la recherche de consensus.

La concertation sera mise en œuvre dans le cadre de la **phase 2 « définition de scénarios d'évolution du territoire »** ; scénarios qui peuvent être considérés comme une projection sur les devenir possibles du territoire. Il s'agit d'une approche prospective qui se base sur un état initial du territoire grâce au diagnostic préétabli qui décrit la dynamique des pressions, les interactions entre facteurs biophysiques et anthropiques, entre les écosystèmes littoraux et entre services écosystémiques. Cette phase tiendra compte des 3 thématiques définies à la suite de l'état des lieux du Contrat Littoral Nord et validées lors d'un comité de suivi technique qui s'est tenu le 19 mars 2021 :

1. Préservation, restauration et valorisation des patrimoines naturels
2. Adaptation du territoire face aux effets du changement climatique

3. Mobilisation des acteurs et amélioration des connaissances des milieux littoraux.

Le processus de concertation initié par CAP Nord Martinique en collaboration avec les partenaires accompagnera la définition du programme d'actions qui constitue la principale mission de **la phase 3 « Construction du programme d'actions et du dossier définitif »**.

Un cahier de concertation qui comprendra une présentation des objectifs et du déroulé de la concertation, constituera un des livrables du dossier définitif du Contrat Littoral Nord et pourra servir de base pour des opérations d'information et de communication à destination du grand public après validation auprès de CAP Nord Martinique.

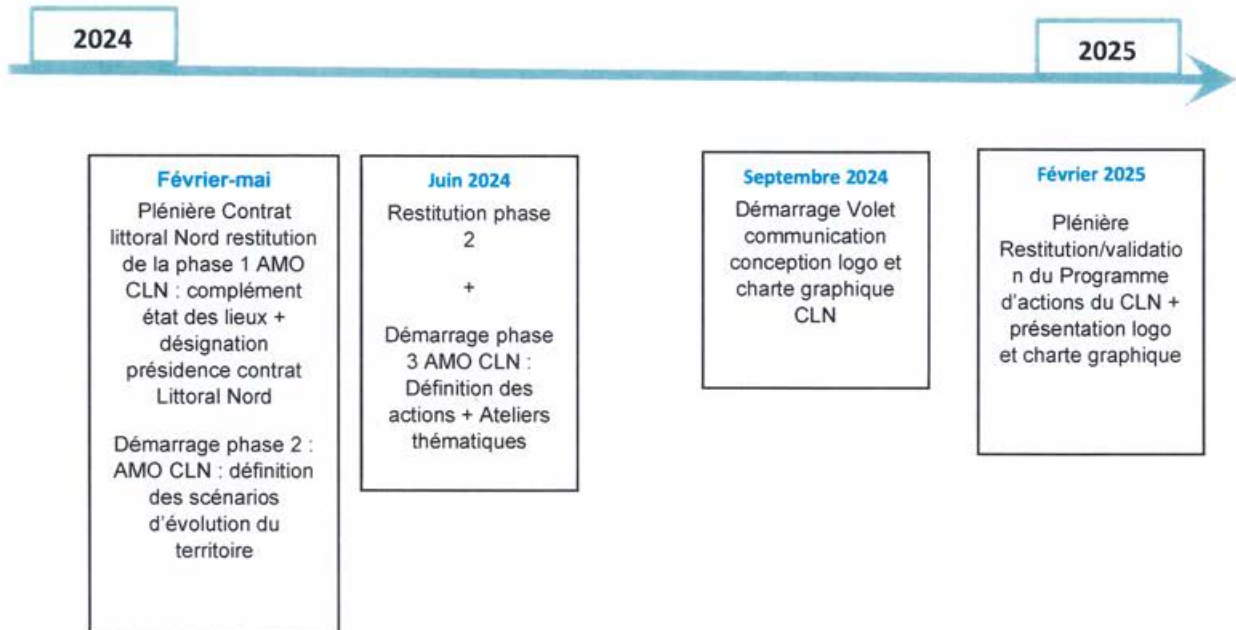
En 2024, en plus de la tenue de la plénière du Comité du Contrat littoral Nord au premier semestre, l'animation du Contrat Littoral Nord englobera l'organisation d'un conseil scientifique des contrats de milieux et de la Réserve de Biosphère, ainsi qu'un potentiel déplacement dans l'Hexagone dans le but de bénéficier d'un retour d'expériences et d'échanger avec les territoires porteurs de contrats territoriaux et anciennement porteurs de contrats de milieux tels que les contrats de baie, contrats de rivière, etc.

Le président du Comité du Contrat littoral Nord et le chargé de projet effectueront cette immersion.

Le volet animation mené dans le cadre du Contrat Littoral Nord est assuré à temps plein par le Chargé de projet du Contrat Littoral Nord et à 1/3 temps par l'Assistante administrative et technique du service Grand Cycle de l'Eau.

Le plan de financement, constituant l'une des pièces du dossier de demande de subvention, prendra en considération la rémunération de ce personnel.

Considérant le calendrier prévisionnel du déroulement des activités pour l'année 2024 :



Considérant que les dépenses prévisionnelles pour l'année 2024, sont estimées à 91 400 euros et réparties comme suit :

PREVISIONNEL 2024 - FONCTIONNEMENT/ ANIMATION COORDINATION	
Contrat Littoral Nord	
Objet	Prévisions € HT
Volet Fonctionnement	
Salaires	76 400,00 €
Chargé de Mission CLN	62 200,00 €
Assistante Administrative et technique (1/3 temps)	14 200,00 €
Frais de fonctionnement	500,00 €
Téléphonie/ EPI	500,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	76 900,00€
Volet Animation / Coordination	
Déplacement dans l'hexagone inter-animateurs des contrats de milieux de Martinique pour échanges d'expérience avec les démarches de contrats territoriaux	10 000.00 €
Frais d'animation et coordination (Prestation traiteur) : - Conseil scientifique - Plénière Comité du Contrat Littoral Nord - Ateliers thématiques phase 2 & 3 AMO CLN programme d'actions du CLN (6 ateliers)	4 500,00 €
Sous -total ANIMATION/COORDINATION	14 500 €
TOTAL	91 400.00 €

Considérant que des aides financières sont sollicitées auprès de l'ODE pour un montant de 45 700,00 euros, soit un taux de participation de 50% pour cette opération ;

Considérant que le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses :

Dépenses salaires personnels	76 400,00 euros
Frais de fonctionnement	500,00 euros
Frais de déplacement immersion Contrat de milieux de France : 10 000 euros Frais d'animation et de coordination du CLN : 4 500 euros	14 500,00 euros
TOTAL (HT)	91 400,00 euros

Recettes :

ODE	50%	45 700,00 euros
CAP NORD MARTINIQUE	50%	45 700,00 euros
TOTAL (HT)	100%	91 400,00 euros

Considérant que les membres de la Commission mixte Aménagement du Territoire, Habitat, Infrastructure, Grand cycle de l'Eau (AHI-GCE) et de l'Eau & Assainissement réunis le 19 décembre 2023 ont émis favorable sur :

- Le prévisionnel des actions d'animation/coordination du Contrat Littoral nord pour l'année 2024 ;
- Le plan de financement du volet animation/coordination du Contrat Littoral Nord pour l'année 2024.

Considérant que les membres de la Commission mixte Subvention-Finances réunis le 07 février 2024 ont émis un avis favorable sur le plan de financement des actions d'animation et de coordination du Contrat Littoral Nord pour l'année 2024 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'approuver le plan de financement du volet animation/coordination du Contrat Littoral Nord (CLN) pour l'année 2024, comme suit :

Dépenses :

Dépenses salaires personnels	76 400,00 euros
Frais de fonctionnement	500,00 euros
Frais de déplacement immersion Contrat de milieux de France : 10 000 euros Frais d'animation et de coordination du CLN : 4 500 euros	14 500,00 euros
TOTAL (HT)	91 400,00 euros

Recettes :

ODE	50%	45 700,00 euros
CAP NORD MARTINIQUE	50%	45 700,00 euros
TOTAL (HT)	100%	91 400,00 euros

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 08 avril 2024

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

